



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 165/2023
SÉANCE N° 7 DU 27 NOVEMBRE 2023

PROVISION POUR RISQUES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 21 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort (jusqu'à 20 h 07), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Damien Richard (jusqu'à 21 h 40), Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 22 et jusqu'à 20 h 18), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris (à partir de 18 h 42), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (jusqu'à 19 h 12), Kamel Oghi, Noémie Coquereau, Didier Pillon (jusqu'à 21 h 05), Samia Soutani (jusqu'à 20 h 20), James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20h 45), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 39), Éric Morand (jusqu'à 20 h 52), Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 20).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Jocelyne Richard, Annette Chesnel et Paul Le Gal-Huamé.

Étaient représentés

Christian Lefort a donné pouvoir à François Berrou (à partir de 20 h 07), Loïc Broussey a donné pouvoir à Camille Pétron, Marie Boissontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Caroline Garnier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Marjorie François a donné pouvoir à Céline Loiseau, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Béatrice Ferron (à partir de 19 h 12), Christine Droguet a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Catherine Roy, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 21 h 05), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Anthony Roullier, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Nadège Davoust et Patrick Péniguel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 29 novembre 2023.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2023

PROVISION POUR RISQUES

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L2321-2 et R2321-2,

Vu la proposition du comptable public de la collectivité,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Suite à l'analyse des restes à recouvrer du budget principal :

- une provision pour risque, pour un montant de 2 710,30 €, doit être constituée pour couvrir un risque global de loyers et perte de recettes sur des prestations ;
- une reprise sur provision de 15 936,25 € viendra réduire le montant des provisions passées en raison de loyers et prestations provisionnés perçus ou admis en non valeurs.

Suite à l'analyse des restes à recouvrer du budget bâtiment :

- une provision pour risque, pour un montant de 22 966,13 €, sera constituée ;
- une reprise sur provision de 10 692,08 € viendra réduire le montant des provisions passées en raison de loyers provisionnés perçus ou admis en non valeurs.

Suite à l'analyse des restes à recouvrer du budget déchets, une reprise sur provision pour risque, pour un montant de 71,14 €, viendra réduire le montant des provisions passées et constituées pour des prestations provisionnées perçues ou admises en non valeurs.

Suite à l'analyse des restes à recouvrer du budget Laval Virtual :

- une provision pour risque, pour un montant de 16 000 €, est constituée ;
- une reprise sur provision pour risque, pour un montant de 11 080 €, viendra réduire le montant des provisions passées.

Suite à l'analyse des restes à recouvrer du budget eau régie :

- une provision pour risque, pour un montant de 67 900 €, sera constituée ;
- une reprise sur provision de 49 970 € viendra annuler le montant des provisions antérieures ;
- une reprise sur provision pour risque, pour un montant de 4 180 €, concernant un litige qui avait fait l'objet d'une provision de 100 000 €.

Suite à l'analyse des restes à recouvrer du budget assainissement régie :

- une provision pour risque, pour un montant de 1 600 €, sera constituée sur le budget assainissement régie pour couvrir le risque d'irrécouvrables ;
- une reprise sur provision de 5 115 € viendra réduire le montant des provisions antérieures suite au règlement de factures impayées ou admises en non valeurs.

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits en décision modificative (DM) n° 1/2023.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Jean-Louis Deulofeu).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231127-S07-CC-165-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Mise en ligne : 08-12-23